

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2021**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice	29
- présents	28
- votant par procuration	1
- absent	0
- total des votants	29

x x x

Compte rendu de la séance affiché le 18 juin 2021.

x x x

L'an deux mille vingt et un, le jeudi dix-sept juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le 10 juin, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Conformément à la loi 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, la séance s'est déroulée sans que le public ne soit autorisé à y assister. Le caractère public de la réunion a toutefois été assuré puisque les débats étaient accessibles au public, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Par ailleurs, à titre dérogatoire, le Conseil Municipal pouvait valablement délibérer avec un tiers (*et non la moitié*) de ses membres en exercice présents et chaque élu pouvait disposer de deux procurations.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Virginie RUFFIN-MICHEL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Evelyne BAILLEUL, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Marianne DUHAMEL, M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, Mme Angélique DUVAL, Conseillers Municipaux.

Excusé :

M. Yves GIMAY qui donne pouvoir à Mme Chantal BEAUDOIN

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Sébastien MORO est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n°: D.51/06.21**

**Objet : Organisation de la semaine scolaire  
Ecoles maternelles et élémentaires publiques de la commune**

**Délibération n°: D.51/06.21**

**Objet : Organisation de la semaine scolaire  
Ecoles maternelles et élémentaires publiques de la commune**

Madame PATIN indique que conformément aux dispositions prévues par l'article D521-12 du Code de l'Education relatives aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire, le Conseil Municipal, par délibération n° D.61/06.18 en date du 21 juin 2018, a autorisé le Maire à mettre en application la semaine de quatre jours de classe à compter de la rentrée scolaire 2018-2019.

L'autorisation d'organisation dérogatoire du temps scolaire accordée, dans ce cadre, par la Direction Académique des services de l'Education Nationale, pour une durée de trois années, arrivera à terme à la rentrée scolaire 2021-2022.

Il convient, par conséquent, que le Conseil Municipal se prononce sur l'organisation du temps scolaire à mettre en place à compter de la rentrée prochaine.

C'est ainsi qu'un sondage a été organisé afin de consulter, sur ce point, les parents d'élèves et les enseignants des écoles maternelles et élémentaires publiques communales. Les résultats de cette consultation démontrent que ceux-ci sont majoritairement favorables à la poursuite du maintien de la semaine de quatre jours de classe.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu le Code de l'Education et notamment son article D.521-12,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune,

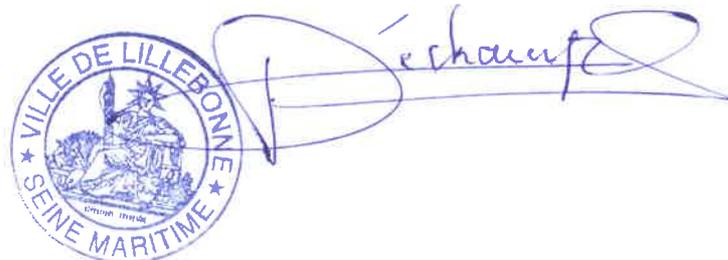
Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire à mettre en application la semaine de 4 jours de classe à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021 et ce, pour l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

### DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.*

*Pour extrait certifié conforme,  
le Maire de Lillebonne,*



The image shows the official seal of the Municipality of Lillebonne, Seine-Maritime. The seal is circular with the text 'VILLE DE LILLEBONNE' at the top and 'SEINE MARITIME' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a star. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Deschamps'.